

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 15 (1965)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Charles Secrétan, métaphysicien ou moraliste?  
**Autor:** Brunner, Fernand  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380847>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHARLES SECRÉTAN, MÉTAPHYSICIEN OU MORALISTE ?

Charles Secrétan n'est pas oublié : les histoires de la philosophie et les dictionnaires lui réservent une place. Mais le philosophe est devenu une autorité que l'on salue de loin, plutôt qu'un maître avec lequel on entretient un commerce continu. Souhaitons que le cent cinquantième anniversaire de sa naissance lui donne de nouveaux lecteurs : dans le séjour où ils se reposent des luttes de ce monde, les auteurs sans doute ne désirent pas de meilleur cadeau.

On dira que la pensée de Charles Secrétan est un peu désuète et que, pour l'apprécier comme il convient, nous sommes encore trop marqués par les nouveautés de notre siècle : la crise des fondements des sciences, la phénoménologie, l'existentialisme, la théologie dialectique, la démythologisation, l'œcuménisme, le développement de l'Amérique, la révolution russe, le dirigisme étatique de gauche ou de droite, les grandes guerres, la décolonisation... Et pourtant on se tromperait fort si l'on croyait qu'en ouvrant les livres de Secrétan on pénètre dans un univers victorien étranger au nôtre. Le combat que le philosophe vaudois soutient contre le positivisme est celui que de nombreux penseurs du XX<sup>e</sup> siècle n'ont cessé de reprendre : le néopositivisme a succédé au positivisme et il faut toujours défendre la philosophie contre l'impérialisme de la science. Le XIX<sup>e</sup> siècle, comme le nôtre, est sous la dépendance de la pensée allemande : c'est pourquoi lorsque Secrétan nous parle du sens de l'histoire et de la réalisation de la liberté humaine, nous nous sentons en pays de connaissance. L'histoire, pour notre philosophe, s'inscrit dans une perspective cosmique qui embrasse la nature entière et cette grande fresque évolutionniste évoque irrésistiblement les philosophes postkantien et les noms de Bergson, de Lecomte du Noüy et d'autres encore devenus célèbres depuis. Le volontarisme est une des clés de la pensée moderne tout entière, il a son origine à la fin du Moyen Age et se développe ensuite d'une manière presque continue. Quoi de plus actuel qu'une réflexion sur la liberté ? Dans la *Philosophie de Leibniz*, Secrétan fait au philosophe allemand, sur cette question, une querelle qui diffère peu de celle que lui fait Sartre dans *L'Être et le Néant*, et

l'on peut très bien soutenir que Secrétan, ce contemporain de Kierkegaard, est aussi un ancêtre des philosophes existentialistes d'aujourd'hui : « La raison raisonnante, lit-on dans *La civilisation et la croyance*, est fort peu de chose, la croyance est sa preuve à elle-même. L'objet en est évident, il est lumineux parce qu'on en vit. »<sup>1</sup>

L'hostilité secrétanienne au matérialisme et à l'athéisme n'est point passée de mode non plus : les athées ont toujours des adversaires et la philosophie du devoir des représentants, tel l'admirable Jean Nabert. Il est toujours utile de lire chez Secrétan que la religion n'est pas une forme inférieure de la pensée, mais un besoin irréfragable de la conscience, et les méditations du philosophe sur les rapports de la foi et de la raison restent étonnamment stimulantes par leur audace et leur volonté d'équilibre entre les orthodoxes et les libéraux. Secrétan sans doute a souligné l'opposition du protestantisme et du catholicisme, mais il a parlé aussi de l'Eglise chrétienne, sans autre détermination, en revendiquant magnifiquement le droit qu'il avait d'en faire partie et de la représenter malgré ses hardiesses d'interprétation.

Et que dire des questions politiques et sociales auxquelles le philosophe a voulu consacrer l'effort ultime de sa pensée ? Très souvent elles demeurent ouvertes et les problèmes de Secrétan sont encore les nôtres. Tourné vers l'avenir comme il l'était, comment n'en eût-il pas deviné quelque chose ? Les menaces qu'il sentait proches le poussaient à écrire. L'impatience du règne de la charité le dressait contre la soif du gain qui animait le XIX<sup>e</sup> siècle. « C'est un symptôme alarmant, écrit-il dans une note des *Etudes sociales*<sup>2</sup>, que le mot charité, le plus beau que possède la langue humaine, ne s'entende plus que dans un sens matériel, étroit et vulgaire. » La situation n'a pas changé et il y a peu de réflexion plus féconde aujourd'hui encore que celle à laquelle le philosophe nous convie sur les rapports de la réforme sociale et de la réforme morale. Faut-il s'appliquer à changer les cœurs ou les institutions ? Secrétan nous propose une réponse dont nous avons toujours besoin.

Ce penseur qui s'est flatté plus d'une fois de tenir compte de tous les aspects de la réalité et d'unir toutes les tendances, unit aussi un siècle à l'autre en faisant entendre avec éloquence la voix de la noblesse morale. L'énergie de ses convictions transparaît dans une langue excellente qui sait manier l'ironie et la pointe, la parénèse et la dialectique, et qui va jusqu'à épouser l'élan de l'enthousiasme ou de la prière. Sa parole peut encore aujourd'hui trouver le chemin des consciences.

<sup>1</sup> Troisième édition, Paris, 1893, p. 341.

<sup>2</sup> p. 309.

C'est une question délicate de savoir ce qui constitue l'unité de cette pensée riche et puissante. Dans un travail attentivement conduit, M. Edmond Grin a montré naguère que la pensée de Secrétan avait connu trois phases où dominaient successivement la métaphysique, la morale et les préoccupations sociales, et qu'on pouvait dire que Secrétan, de métaphysicien, était devenu moraliste<sup>1</sup>. M. Grin a nuancé sa thèse comme il convenait en observant que les préoccupations sociales étaient déjà présentes dans la *Philosophie de la liberté* et que *La civilisation et la croyance* contenait une métaphysique. A travers les transformations de sa pensée, le philosophe, écrit-il, est demeuré « étonnamment un » ; il « fut toute sa vie un métaphysicien doublé d'un moraliste ».

On constate, en effet, une évolution dans la pensée de Secrétan, sans qu'il s'agisse d'un bouleversement radical. C'est pourquoi on peut dire à la fois que le philosophe quitta la métaphysique pour la morale et qu'il ne cessa d'être métaphysicien. C'est ce paradoxe que nous allons essayer d'expliquer.

Chacun sait que la *Philosophie de la liberté* renferme une construction purement spéculative : elle se trouve principalement dans la 15<sup>e</sup> leçon, où Secrétan déduit, à partir des idées d'être et de cause, l'absolue liberté du principe premier. Plus tard, le philosophe abandonne cette démonstration. En 1857 déjà, dans les *Recherches de la méthode*, il s'efforce de distinguer, des voies purement intellectuelles et spéculatives, la méthode qui demande la vérité à la conscience morale, et il déclare qu'il ne s'est pas attaché strictement à cette dernière dans son grand ouvrage de 1849. Dans la préface de la deuxième édition du tome premier de la *Philosophie de la liberté*, qui date de 1866, il note, comme il le fera plus tard à plusieurs reprises, que sa pensée demeure actuelle, mais que la forme qu'il lui a donnée est vieillie. « Dans ce volume, ajoute-t-il, et dans le style même de la conception qu'il expose, l'idéalisme spéculatif tient plus de place qu'il n'était nécessaire. Aujourd'hui cette philosophie allemande sommeille avec le héros allemand dans les cavernes de la montagne. »<sup>2</sup> Au début de la troisième édition (1879), l'auteur s'exprime de la même façon : la méthode dont il usait était incertaine et la forme du travail serait à reprendre. Il reste vrai que l'être absolu est absolue liberté, mais la valeur de cette thèse ne dépend pas de la démonstration *a priori*

<sup>1</sup> *Les origines et l'évolution de la pensée de Charles Secrétan*. Lausanne, 1930, p. 256. Cf. p. 5 et p. 267. Rappelons les deux livres suivants : F. PILLON : *La philosophie de Charles Secrétan*. Paris, 1898 (l'ouvrage comprend un exposé et une critique) ; ANDRÉ BURNIER : *La philosophie de Charles Secrétan et le problème du fondement des jugements de valeur moraux*. Neuchâtel, 1934 (l'auteur expose sa pensée personnelle, très différente de celle de Secrétan).

<sup>2</sup> p. v-vi.

qui en a été donnée ; elle tient à sa signification morale et religieuse <sup>1</sup>. Les *Discours laïques* (1877) présentent des réflexions analogues <sup>2</sup>, mais c'est dans la préface du *Principe de la morale* (1883) qu'on rencontre l'aveu le plus net. La belle page suivante, souvent citée, mérite de l'être encore une fois : « Quoique nous eussions marqué notre dessein d'entrée, et fait comprendre clairement que notre spéculation se fondait tout entière sur le besoin d'une théorie propre à rendre compte de l'ordre moral en lui conservant une valeur absolue que tous ne lui accordent point, les notions morales n'entraient pour rien dans notre construction de l'absolue liberté, fondée exclusivement sur la discussion des idées abstraites d'être et de cause. Aujourd'hui cette forme de construction dialectique, souvenir de la spéculation allemande, nous est devenue suspecte. En philosophie aussi bien qu'en théologie, nous craignons de définir ce que nous ne saurions entendre, et de cette métaphysique de l'absolue liberté, nous ne conservons rien, sinon ces deux points attachés au monde de l'expérience et de la vie morale : 'L'ordre moral est l'expression d'une volonté positive. Le principe de l'être est tel que nous pouvons soutenir un rapport moral avec lui.' Peut-être, à vrai dire, est-ce tout conserver ; mais il n'est pas besoin que cette question soit résolue. » <sup>3</sup>

Quel était le rôle de cette construction de l'absolue liberté, qui est maintenant abandonnée ? C'est dans la leçon III, p. 38 de la première édition de la *Philosophie de la liberté* que nous l'apprendrons le mieux. Secrétan vient d'établir que la liberté du premier principe est la condition de la liberté dans le monde qui dépend de lui. La liberté de Dieu est donc *certaine* pour la conscience et le cœur qui exigent que l'homme soit libre pour obéir au devoir. Mais nous ne savons pas encore, ajoute le philosophe, comment la liberté de Dieu est *possible*. Il faut donc « déterminer *a priori*, spéculativement, l'idée d'absolue liberté dont nous avons établi la valeur réelle par un raisonnement *a posteriori*, en partant de notre conscience personnelle ». Il ne suffit pas de *croire* à la liberté de Dieu, il faut encore la *comprendre*, et c'est à cette exigence que répond la philosophie spéculative en engendrant la notion de liberté absolue à partir de la notion d'être absolu, à la manière des constructions conceptuelles allemandes : l'être, s'il se suffit vraiment à lui-même, exige d'être cause de soi et liberté. Ainsi, par la nécessité dialectique, est prouvée la liberté de Dieu.

Voilà le pan de doctrine qui disparaîtra plus tard, mais sans que l'édifice s'effondre, car la disparition de la démarche *a priori* ne

<sup>1</sup> p. xxvii.

<sup>2</sup> p. 24-25.

<sup>3</sup> p. 10.

compromet pas le raisonnement *a posteriori* qui lui aussi conclut à la liberté de Dieu. Une aile du bâtiment tombe, mais le corps de logis demeure, fondé sur la conscience morale, le sentiment du devoir et la liberté humaine, et culminant à la liberté divine, condition de la liberté dans le monde. Secrétan peut dire alors, dans la préface du *Principe de la morale*, qu'il « n'interroge plus l'abstraction des catégories, mais la totalité des faits révélés par l'intimité de la conscience et par l'observation des dehors » et qu'il conclut, s'il se peut, « de la vérité morale à la vérité théologique », Dieu n'étant plus « le point de départ, mais le terme »<sup>1</sup>.

Secrétan est-il moins métaphysicien pour cela ? Oui et non. Il ne croit plus à la démonstration *a priori* ni au système purement logique ; sa philosophie, qui ne repose que sur les exigences de la conscience, est devenue une foi plutôt qu'un savoir. Mais s'il ne s'agit plus d'attendre de la métaphysique la démonstration de la liberté divine, cette démonstration, comme nous venons de le voir, demeure acquise par une autre voie. On ne raisonne plus sur l'être et la cause, mais il est toujours question de la liberté divine et de la liberté humaine, du monde, du principe premier et de leurs rapports, dans la mesure où la réflexion peut « justifier en l'expliquant l'autorité de la loi morale ».

Le philosophe ne se contente pas, au nouveau stade de sa pensée, d'étudier les mœurs et d'édifier l'agent moral, ce qui est le propre du moraliste. Il s'élève aux implications de la doctrine du devoir et de la liberté. Dans la lettre à Renouvier du 5 décembre 1868, il oppose au développement dialectique d'un concept universel et nécessaire sa tendance personnelle qui « serait bien plutôt de tirer la Métaphysique (la *croyance*) de la Morale ». C'est ainsi que *Le principe de la morale* contient des inférences de divers ordres et que, dans *La civilisation et la croyance*, on trouve une série de thèses relatives au monde et à son principe.

Cette métaphysique, fondée *a posteriori* sur le devoir, subordonne l'intention théorique à l'intention pratique, le vrai au bien. Mais non pas au détriment du vrai, proclame Secrétan, car une doctrine qui bafouerait la probité ne saurait être vraie. Le philosophe a répété cent fois que la considération de l'ordre moral conduit plus loin dans la vérité des choses que l'étude purement théorique. Voilà ce qui lui permet de revendiquer la « légitimité scientifique » de sa pensée. Tenir compte de tout, y compris et surtout de l'ordre moral, prendre appui sur l'universalité de l'expérience, telle est la démarche philosophique authentique que le savant ne peut manquer d'approuver. Seulement, dans la mesure où la conscience morale est moins un

<sup>1</sup> *Le principe de la morale*, p. 11.

fait qu'une foi, la pensée qui repose au moins en partie sur cette foi est elle-même une croyance plutôt qu'une science. La pensée de Secrétan n'en reste pas moins une métaphysique, s'il est permis d'appeler encore ainsi une doctrine qui n'est plus une ontologie, mais une déontologie dont l'objet est « de compléter, de corriger, de développer les *Postulats de la Raison Pratique* »<sup>1</sup>. Secrétan n'est pas le seul ni le premier philosophe qui, du hégélianisme, est revenu au kantisme.

D'ailleurs, il est incontestable que le statut de la métaphysique est déjà ambigu dans la *Philosophie de la liberté*. Il suffit de lire le début de la troisième leçon pour en être convaincu. La morale, écrit l'auteur en substance, n'est pas une science indépendante : il n'y a qu'une seule science, la philosophie. Mais il y a quelque chose de primitif dans la morale, dont la philosophie première doit tenir compte. Et Secrétan d'ajouter : « La volonté morale cherche à se comprendre afin de se réaliser, et pour arriver à cette intelligence d'elle-même, elle produit la science universelle, qui, dans son commencement, dans son cours et dans son terme, est l'œuvre de la volonté. »<sup>2</sup> En effet, la volonté intervient dans le choix du point de départ de la démonstration, dans la recherche des intermédiaires dialectiques et dans la conception du but à atteindre. « Si dès l'origine, nous ne voulions pas une philosophie de la liberté, nous n'arriverions point à la démonstration qui nous la donne. »<sup>3</sup> Quelle confession ! Et quelle preuve du caractère fondamental de l'ordre moral dans la pensée du métaphysicien de 1849 ! On comprend sans peine l'embarras où se trouve Secrétan en 1866 et en 1872 quand il cherche à préciser le sens de son enseignement de 1849 : la morale est-elle subordonnée à la métaphysique ou la métaphysique à la morale ? On peut répondre, semble-t-il, que le jeune philosophe veut en principe déduire la morale de la métaphysique. Mais en fait, sinon en droit, il subordonne la métaphysique à la morale en avouant le rôle de la volonté dans la construction spéculative : « La part de l'élément moral à la recherche du principe est une initiative souveraine. La conscience choisit le système qui peut seul répondre à ses besoins. »<sup>4</sup>

Sans doute, ce système en tant que système est-il conçu par le jeune Secrétan comme autonome par rapport à la morale. Mais c'est précisément ce que le philosophe mûr contestera. Qu'est-ce en effet que cette démonstration spéculative de l'absolue liberté dont le but est donné d'avance par la démarche *a posteriori* ? N'a-t-elle pas

<sup>1</sup> Lettre à Renouvier du 5 décembre 1868, *Correspondance de Renouvier et Secrétan*. Paris, 1910, p. 6.

<sup>2</sup> Première édition, t. I, Paris, Lausanne, 1849, p. 38.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 38.

toutes les chances d'être plaquée artificiellement sur une doctrine édifiée d'autre manière ? Secrétan avait trop conscience de ce qu'il devait démontrer pour ne pas en découvrir la démonstration... Peut-être pense-t-il un peu à lui-même quand en 1883 il condamne comme suit l'idéalisme spéculatif : « Les déductions de l'idéalisme manquent de sincérité, l'apparente unité qu'elles donnent à la science est un fantôme ; l'idéaliste fait semblant de découvrir *a priori* ce qu'il sait déjà d'une autre manière ; et sans la connaissance expérimentale dont il feint d'ignorer l'existence ou de mépriser les indications, il ne trouverait absolument rien. Le discrédit profond qui a frappé tous les jeux pareils est un indice de maturité commençante. »<sup>1</sup> Le jugement est dur, mais révélateur. Il est confirmé par trop d'autres témoignages : le Secrétan de 1849 est plus lui-même dans la découverte des implications de la conscience morale que dans la construction *a priori* de l'absolue liberté du principe premier.

C'est pourquoi le philosophe ne s'abuse pas tout à fait quand il nous assure plus tard que la forme seule de la *Philosophie de la liberté* est à reviser. Ne le dit-il pas déjà lui-même en 1849 ? « La dialectique, lit-on dans la vingt et unième leçon, n'est et ne peut être que la forme de la philosophie. Quand même il serait établi que nos intermédiaires sont insuffisants, quand même on ne reconnaîtrait pas la nécessité logique qui nous fait passer de l'existence à la substance, de la substance à la vie, de la vie à l'esprit et de l'esprit à l'absolue liberté, la base de nos convictions ne serait pas encore sapée. »<sup>2</sup> La construction *a priori* à partir de l'idée d'être n'est donc pas une partie du logis, comme nous le disions plus haut, mais une façade, une colonnade du Louvre qu'on pourrait enlever sans menacer le Louvre, mais non sans lui enlever une partie de sa beauté. Mais s'agit-il ici de beauté ou de vérité ? Secrétan a choisi ce qui était à ses yeux la vérité en se contentant de l'affirmation du devoir, lequel nous révèle Dieu en nous et hors de nous. Ce faisant, il ne se trahissait pas, mais au contraire se découvrait lui-même dans son originalité propre<sup>3</sup>. Il pouvait, nouveau héraut du kantisme, proposer au XIX<sup>e</sup> siècle et aux siècles suivants un quatrième mode fondamental de philosopher ou une quatrième métaphysique à laquelle Comte n'avait pas songé et qui n'était ni la mythologie, ni la spéculation sur des entités abstraites, ni l'empirisme positiviste, mais une philosophie « fondée sur le sentiment universel de l'obligation morale »<sup>4</sup>. Secrétan considérait cette

<sup>1</sup> *Le principe de la morale*, p. 114.

<sup>2</sup> Tome II, p. 67.

<sup>3</sup> Cf. E. GRIN : *Les origines et l'évolution de la pensée de Charles Secrétan*, p. 261-262.

<sup>4</sup> *Philosophie de la liberté*, 2<sup>e</sup> édition, *L'idée*. Paris, Neuchâtel, 1866, p. LXXIX-LXXX.

philosophie comme plus apte que celle de Comte à résoudre les problèmes politiques et sociaux des sociétés modernes, parce qu'elle reposait sur la reconnaissance du caractère supra-empirique de l'obligation et ouvrait d'immenses perspectives sur la réunification de la créature et son retour à Dieu par la sanctification et la divinisation.

L'unité de la doctrine de Secrétan réside donc dans la doctrine du devoir : le philosophe a professé toute sa vie un moralisme. Mais dans la première période de sa pensée, ce moralisme était en corrélation avec une ontologie *a priori* qui en était le fondement de droit. Tandis que dans la seconde période, le moralisme se suffisait à lui-même en fait et en droit et servait de base aux thèses métaphysiques relatives à l'homme, au monde et à Dieu. S'il est vrai que le devoir, en 1849 déjà, est la donnée fondamentale et que la construction *a priori* de l'absolue liberté peut s'écouler sans ébranler la base des convictions de son auteur, la métaphysique propre à Secrétan n'est pas l'ontologie spéculative, mais celle qu'il a conçue dès l'origine, qu'il a professée plus tard exclusivement et qui est définie par le mot d'ordre : « faire de la conscience le principe de la vérité »<sup>1</sup>. Le devoir, qui était en 1849 le fondement de fait de la doctrine secrétanienne, devait en devenir le fondement de droit. Faut-il s'en étonner si, comme chez Rousseau et chez Kant, le devoir pour Secrétan est un instinct divin ? Il est la clé de la métaphysique et de la religion : « Nous ne reconnaissons comme procédé légitime pour établir la vérité religieuse, écrit le philosophe, nous ne concevons comme susceptible d'être formulé sans inconséquence et sans impiété que celui qui consiste à s'appuyer sur les données de la conscience morale et à proposer à la croyance les idées et les faits dont elle a besoin. »<sup>2</sup> Voilà qui porte la marque d'une époque — d'une grande époque, celle d'Alexandre Vinet — et renferme aussi une vérité toujours valable : la métaphysique et la religion ne reposent pas sur des abstractions, mais sur les dispositions vivantes de l'esprit.

FERNAND BRUNNER.

<sup>1</sup> *Recherches de la méthode*, p. 63.

<sup>2</sup> *La civilisation et la croyance*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1893, p. 361.